

**ANALYSE** // L'indépendance a un prix. 73 % des travailleurs à leur compte estiment que leur statut ne leur permet pas de bénéficier d'une protection sociale optimale, estime l'Observatoire entreprise et santé.

## Santé au travail : les indépendants aspirent au même traitement que les salariés

Justine Babin

**T**out comme pour les salariés, la santé au travail est un enjeu essentiel pour les indépendants. Cette problématique est cependant encore relativement peu prise en compte par cette catégorie de travailleurs, aujourd'hui en plein essor, révèle une étude publiée en juin par l'Observatoire Entreprise et Santé Viaivoice-Harmonie Mutuelle.

**Un système à deux vitesses**  
La 5<sup>e</sup> édition de cette enquête, diffusée pour la première fois auprès d'un panel de 400 travailleurs indépendants en France métropolitaine, met en lumière une situation assez paradoxale. Alors que quelque 82 % d'entre eux reconnaissent que leur état de santé a bien un impact sur leur productivité, seuls 64 % déclarent faire véritablement attention aux conséquences sur leur activité de leur état de santé. A titre de comparaison, 85 % des dirigeants interrogés dans la même étude affir-

ment mener des actions dans leur entreprise en faveur de la santé de leurs salariés.

Ce niveau de généralisation dans le monde de l'entreprise est loin d'être atteint chez les travailleurs à leur compte. Les raisons sont diverses. Sur ces 36 % d'indépendants n'y faisant peu ou pas attention, certains n'y accordent pas le temps nécessaire du fait d'un manque de sensibilisation. « *Contrairement aux salariés, ils n'ont pas accès à des campagnes de prévention et d'information dispensées par des acteurs publics ou privés – services RH ou santé de l'entreprise* », justifie Aurélien Preud'homme, directeur d'études à l'institut Viaivoice.

**Seuls 64 % des travailleurs indépendants disent faire attention aux conséquences sur leur activité de leur état de santé.**

D'autres souhaiteraient en revanche y faire plus attention mais font preuve d'une certaine lassitude, face à plusieurs obstacles. Notamment, 87 % d'entre eux pensent que leur statut ne leur permet pas forcément de s'arrêter en cas de problème de santé. Par ailleurs, 73 % d'entre eux affirment que leur statut ne leur permet pas de bénéficier d'une protection sociale (Sécurité sociale, retraites...) optimale et 66 % estiment qu'ils sont plutôt mal remboursés en cas de problème de santé.

Des réformes comme la suppression du RSI ou l'extension du droit aux allocations-chômage en cas de cessation d'activité – prévues par Emmanuel Macron, mais aussi par d'autres anciens candidats à l'élection présidentielle – sont approuvées toutes deux par plus de 80 % des personnes interrogées.

« *Le sentiment d'une partie de ces travailleurs est que, pour des problèmes relativement similaires à celles des salariés, ils ne bénéficient pas des mêmes droits* », commente Aurélien Preud'homme. « *Le sur-*

*menage, la pression au travail, les objectifs inatteignables* » ainsi que « *la dépression et la perte de confiance en soi* » sont par exemple évoqués à la fois par les salariés et par les indépendants comme des causes principales de burn-out.

### 2,8 millions d'indépendants en France

Si le nombre de travailleurs indépendants a été divisé par deux depuis les années 1970, il connaît aujourd'hui une croissance renouvelée avec le développement du statut d'autoentrepreneur et l'émergence des plates-formes collaboratives. Selon le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale (HCFPS), ils seraient aujourd'hui 2,8 millions en France. « *C'est un statut qui se développe aussi considérablement du fait des carrières en dents de scie des jeunes générations, avec des changements fréquents de travail. Dans quelques années, la question de leur protection sociale sera un sujet incontournable* », estime Aurélien Preud'homme. ■

**INTERVIEW // OLIVIER TORRÈS**  
Chercheur et fondateur d'Amarok\*

**Santé des dirigeants :  
« Un dialogue entre  
sourds et muets »**



Pour Olivier Torrès, les dirigeants doivent apprendre à déléguer et ne pas s'isoler dans le leadership.

**Les organisations professionnelles au chevet des entrepreneurs et des chefs d'entreprise**